

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Bureau

CR2H Bureau
12 décembre 2018

Service Énergie
Logement



DREAL
PACA

Ordre du jour

- A - Avis sur le projet de fusion des OPH Grand Avignon Résidences et Mistral Habitat**
- B - Avis sur le projet de PLH 2019-2024 de la CCMPM**
- C - Avis sur le bilan à mi-parcours du PLH 2014-2019 de la CCVG**
- D - Avis sur le bilan du PLH 2011-2016 de la CCPRO**
- E - Avis sur la prolongation du PDALHPD 2014-2018 des Alpes Maritimes**

A – Avis sur le projet de fusion des OPH Grand Avignon Résidences et Mistral Habitat

Service Énergie
Logement



B – Avis sur le projet de PLH 2019-2024 de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures « CCMPM »

Service Énergie
Logement



C – Avis sur le bilan à mi-parcours du
PLH 2014-2019
de la Communauté de communes de la
vallée du Gapeau « CCVG »

Service Énergie
Logement



D – Avis sur le bilan du PLH 2011-2016 de la Communauté de communes des pays réuni d'Orange « CCPRO »

Service Énergie
Logement



E – Avis sur la prolongation du PDALHPD 2014-2018 des Alpes Maritimes

Service Énergie
Logement



Fin
Merci de votre attention

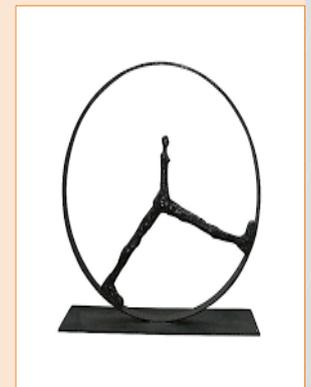
Communauté de communes la Vallée du Gapeau

Programme Local de L'habitat

Bilan triennal 2014 /
2016



HISTORIQUE DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT



Rappel des objectifs opérationnels de la politique locale de l'habitat de la Vallée du Gapeau

1

Mettre en place un programme d'actions foncières correspondant aux objectifs du PLH

2

Cibler la production au plus près des besoins non satisfaits et contribuer à l'équilibre du peuplement des communes

3

Valoriser les centres anciens

4

Promouvoir la cohésion sociale et territoriale

5

Faire de l'habitat le levier d'une politique de développement durable

6

Mettre en place les moyens de mise en œuvre du PLH et de suivi-évaluation

Bilan du PLH à mi-parcours 2014-2016

Réalisation des objectifs opérationnels



Bilan de la mise en œuvre des actions du PLH à mi-parcours

Intitulé des actions :

- Engager la stratégie foncière
- Organiser la politique foncière opérationnelle
- Développer l'offre locative sociale et très sociale
- Améliorer le parc privé dans l'ensemble des communes – Programme d'intérêt Général
- Rénover le centre de Solliès-Pont – OPAH
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap

Etat d'avancement :

- ✓ Engagé par la Communauté
- ✓ Engagé par la Communauté
- ✓ Engagé par les communes + Intervention à préciser pour la poursuite du PLH
- ✓ Engagé par la Communauté
- ✓ Réalisé par Solliès-Pont
- ✓ Réalisé par Solliès-Pont (OPAH) Et Engagé par la Communauté (PIG)

Bilan de la mise en œuvre des actions du PLH à mi-parcours

Intitulé des actions :

- Adapter l'offre aux ménages aux revenus modestes
- Identifier les besoins en hébergement et améliorer les possibilités de sortie d'hébergement
- Poursuivre la mise en œuvre des actions du schéma d'accueil des gens du voyage
- Densifier le tissu urbain – Accompagner les communes dans la préparation d'opérations d'urbanisme opérationnelles
- Créer une vitrine de l'éco-construction

Etat d'avancement :

- ✓ Réalisé par les communes (30% PLAI)
Et engagé par la Communauté (PIG)
- ✓ Engagé
+ Intervention de la Communauté à préciser pour la poursuite du PLH
- ✓ Réalisé par la Communauté
- ✓ Engagé par la Communauté (AUDAT)
- ✓ Engagé par Solliès-Pont et La Farlède (Laugiers Sud et Grand Vallat)

Bilan de la mise en œuvre des actions du PLH à mi-parcours

Intitulé des actions :

- **Densifier l'offre de transports en commun dans les nouveaux sites résidentiels – programmes majeurs de plus de 100 logements**
- **Piloter le PLH**
- **Piloter la production de logements neufs**
- **Assurer le suivi et l'évaluation du PLH**
- **Mettre en place un observatoire de l'offre et de la demande sociales**

Etat d'avancement :

- ✓ **Engagé par Solliès-Pont et La Farlède (Laugiers Sud et Grand Vallat)**
- ✓ **Réalisé par la Communauté**
- ✓ **Intervention de la Communauté à préciser pour la poursuite du PLH**
- ✓ **Engagé par la Communauté**
- ✓ **Intervention de la Communauté à préciser pour la poursuite du PLH**

Bilan du PLH à mi-parcours 2014-2016

Réalisation des objectifs en logements



Rappel des objectifs en nouveaux logements

Objectifs PLH en nouveaux logements	Par an
Belgentier	14
La Farlède	58
Solliès-Pont	90
Solliès-Toucas	32
Solliès-Ville	16
CCVG	210

Le scénario démographique du PLH, en lien avec l'objectif du SCOT tablait sur une croissance démographique de 1%/an, et estimait le **besoin en nouveaux logements à 210 / an.**

Dans le **CCVG**, le PLH prévoyait une **répartition géographique des objectifs :**

- 70% à La Farlède et Solliès-Pont
- 30% à Belgentier, Solliès-Ville et Solliès-Toucas

Le bilan à mi-parcours du PLH évalue :

- La réalisation des objectifs en nouveaux logements au regard des autorisations de logements
- Le respect de la répartition géographique des autorisations de logements



Réalisation des objectifs en nouveaux logements

	Objectif du PLH	Soit sur 6 ans	Logements autorisés 2014-2016	Avancement de l'objectif du PLH (sur 6 ans)
Belgentier	14 / an	84	25	30 %
La Farlède	58 / an	348	382	110 %
Solliès-Pont	90 / an	540	226	42 %
Solliès-Toucas	32 / an	192	220	115 %
Solliès-Ville	16 / an	96	31	33 %
CCVG	210 / an	1 260	884	70 %

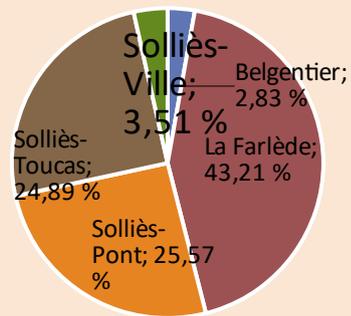
Avancée des objectifs en nouveaux logements :

- **Objectif : 50% des objectifs sur 6 ans**
 - Réalisation : 70% des objectifs du PLH sont réalisés à mi-parcours
- Des objectifs en logements à recalibrer à La Farlède et Solliès



Réalisation des objectifs en nouveaux logements

Répartition géographique des logements autorisés par les communes entre 2014 et 2016



Répartition des logements autorisés :

- **Objectif** : 70% des nouveaux logements à Solliès-Pont et La Farlède
- Réalisation : 69% des logements ont été autorisés à Solliès-Pont et La Farlède

Rappel des objectifs en logements locatifs sociaux (LLS)

Objectifs en logements locatifs sociaux <u>avant loi DUFLOT</u>	Par an	Sur 6 ans
Belgentier	3	18
La Farlède	24	144
Solliès-Pont	29	174
Solliès-Toucas	20	120
Solliès-Ville	3	18
CCVG	79	474

Des objectifs non compatibles aujourd'hui avec la loi SRU

Dans un souci de rattrapage, les objectifs en LLS représentaient **38% des nouveaux logements**.

Ils visent le **développement d'une offre au plus près des besoins des ménages** et prévoyaient pour cela une **répartition** en terme de :

- **type de financements (déterminant les niveaux de loyer)** : 70% de PLUS et 30% de PLAI
- **typologies** : 35% de T1-T2, 30% de T3, 25% de T4, 10% de T5 et +

Le bilan à mi-parcours du PLH évalué :

- **La réalisation de LLS** :
 - Au regard des objectifs triennaux de La Farlède, Solliès-Pont et Solliès-Toucas,
 - Au regard des objectifs du PLH adopté en 2013 de Solliès-Ville et Belgentier,
- **L'effet de rattrapage** : Au regard de leurs poids parmi la totalité des logements autorisés,
- **Le respect de la répartition en termes de type de financements et de typologies.**

Bilan des objectifs en logements locatifs sociaux (LLS)

Réalisation des objectifs en LLS :

LLS financés	Objectifs en LLS sur 3 ans (*objectifs triennaux SRU)	LLS financés entre 2014 et 2016	Réalisation des objectifs triennaux
Belgentier	9	0	0%
La Farlède	158 *	158	100 %
Solliès-Pont	204 *	193	95%
Solliès-Toucas	128 *	95	75%
Solliès-Ville	9	0	0%
CCVG	510	436	85%

Objectif : 100% des objectifs triennaux

- **Réalisation : 85% des objectifs triennaux réalisés.**
→ Pas de LLS financés à Belgentier et Solliès-Ville.



Bilan des objectifs en logements locatifs sociaux (LLS)

Poids des LLS dans l'ensemble de la production neuve :

LLS <u>autorisés</u>	Poids des LLS dans l'ensemble des autorisations
Belgentier	0%
La Farlède	24%
Solliès-Pont	86%
Solliès-Toucas	38%
Solliès-Ville	0%
CCVG	41%

- **Objectif** : 38 % de LLS parmi les nouveaux logements
- **Réalisation** : 41 % de LLS parmi l'ensemble des logements autorisés



Demande de logement social
Article R. 441-3-2 du code de la construction et de l'habitation

Cadre réservé au service Numéro de dossier : _____

Avez-vous déjà déposé une demande de logement social ? Oui Non Si oui, numéro unique d'emplacement attribué : _____

Le demandeur Nom Monsieur Madame

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____ Nationalité : Française Union européenne Non Union européenne
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pénalisé Concubin(e) Veuf(ve)
Tit. Domicile : Partielle Tit. social : _____
N° : _____
ADRESSE OÙ LE COUNCILER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ
Équipement : Escalier Étage : _____ Appartement : _____
Numéro : _____



Bilan des objectifs en logements locatifs sociaux (suite)

Répartition des financements :

LLS financés	PLAI	PLUS	PLS
Belgentier	/	/	/
La Farlède	27%	70%	3%
Solliès-Pont	30%	70%	0%
Solliès-Toucas	31%	69%	0%
Solliès-Ville	/	/	/
CCVG	29%	70%	1%

- **Objectif** : 70% de PLUS et 30% de PLAI
- **Réalisation** : 70% de PLUS parmi les logements financés, 29% de PLAI

Répartition des typologies :

LLS financés	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Belgentier	/	/	/	/	/
La Farlède	0%	38%	30,5%	25,5%	6%
Solliès-Pont	0%	49%	26,5%	19,5%	5%
Solliès-Toucas	0%	34%	36%	24%	6%
Solliès-Ville	/	/	/	/	/
CCVG	0%	42%	30%	23%	5%

- **Objectif** :
 - 35% de T1-T2,
 - 30% de T3,
 - 25% de T4,
 - 10% de T5 et +

→ Une surreprésentation des T2.
 → Au détriment des T5.

Le bilan à mi-parcours permet d'apporter un éclairage sur la réalisation du programme d'actions et de mesurer l'adéquation des objectifs à la situation rencontrée

Bilan des objectifs en logements

- **Le territoire suit les objectifs qu'il s'est fixé dans son PLH.**
- **70% des nouveaux logements prévus sur 6 ans ont déjà été réalisés.** Une forte avance qui s'explique par **l'impact du rehaussement des obligations pour les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU.** Une avance qui se traduira vraisemblablement par une croissance démographique supérieure au scénario défini dans le PLH adopté en 2013, qui tablait sur une croissance démographique de 1% par an.

Mise en œuvre du programme d'actions

- **Le bilan montre une implication forte des communes dans la politique du logement :**
 - Pour toutes, adaptation de leur PLU.
 - Pour Solliès-Pont, Solliès-Toucas et La Farlède, accélération de la production de logements locatifs sociaux.
 - Pour Solliès-Pont et La Farlède réalisation d'opérations d'aménagement dans une logique d'éco-quartiers.
 - Pour Solliès-Pont, réalisation d'une OPAH.
- **A l'échelle de la CC :**
 - **L'animation du PLH et l'ingénierie aux communes ont été mises en place :** une personne dédiée à l'animation du PLH, suivi des PLU des communes, des liens renforcés avec l'AU[dat]-Var, adhésion à l'ODH du Conseil Départemental,
 - **Des outils ont été lancés ou concrétisés :** étude foncière, étude pré-opérationnelle de PIG, une convention cadre avec l'EPF, un engagement dans la Charte Ecoquartiers...

MERCI DE VOTRE ATTENTION



COMMUNALITE DE COMMUNES



VALLÉE DU GAPEAU

D – Avis sur le bilan du PLH 2011-2016 de la Communauté de communes des pays réuni d'Orange « CCPRO »

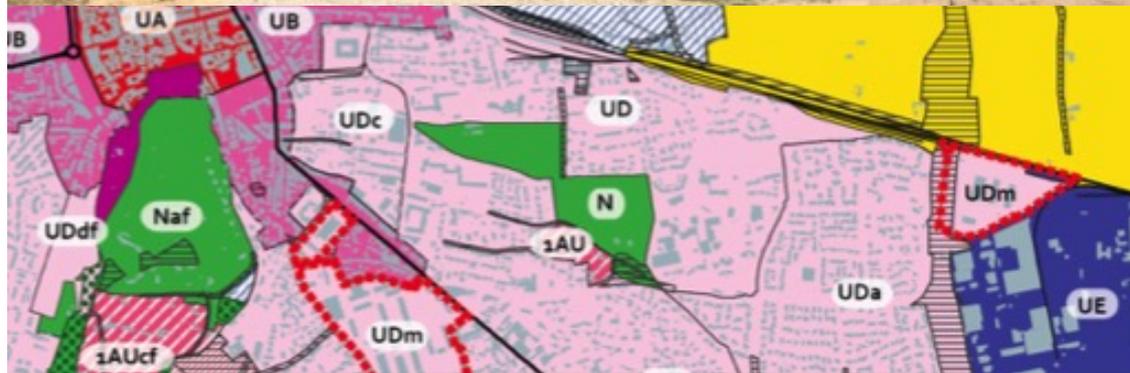
Service Énergie
Logement



Programme Local de l'Habitat de la CCPRO

Bilan PLH 1

CRHH du 14 Décembre 2018



Orientations	Actions	Axes	
Un scénario de développement favorisant une croissance soutenue de la population	1) Programmation de logements	Axe 1 : Produire 1 690 logements à échéance du PLH (1 284 logements libre, 406 LLS) Axe 2 : Encadrer le développement de l'offre neuve afin de proposer une offre adaptée aux besoins de la population (typologie, densités, charte qualité des constructions neuves) Axe 3 : Produire 406 logements locatifs aidés (365 en neuf et 41 dans l'existant) Axe 4 : Produire 159 logements en accession aidée à la propriété pour encourager la primo-accession des ménages aux ressources modestes et fluidifier le parcours résidentiel	
	2) Action foncière	Axe 5 : Mobiliser à travers les PLU, le foncier nécessaire pour respecter les objectifs du PLH Axe 6 : Assurer un suivi en continu des disponibilités foncières et des programmes de logements Axe 7 : Privilégier des procédures d'aménagement permettant une maîtrise foncière optimale des opérations d'urbanisme Axe 8 : Evaluer la possibilité d'un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier PACA Axe 9 : Faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PLH	
	L'intervention en faveur de l'amélioration du parc privé	3) Amélioration du parc privé	Axe 10 : Mener une étude pré-opérationnelle avant la mise en place d'un dispositif d'intervention dans le parc privé (OPAH, PIG, MOUS, etc.) Axe 11 : Traiter les problématiques de vacance et d'indignité avec une action spécifique sur la copropriété dégradée des Griffons à Sorgues Axe 12 : Mobiliser le parc privé pour développer l'offre locative aidée
		4) Qualité de l'habitat	Axe 13 : Favoriser la production de logements neufs économes en énergie et les travaux d'amélioration durable des logements existants Axe 14 : Informer et conseiller les particuliers dans leurs démarches relatives à la réduction de la consommation d'énergie liée à l'habitat (notamment via les points info énergie)
		La réponse aux besoins en logements des publics spécifiques	5) Habitat, vieillissement et handicap
	6) Le logement des jeunes en insertion professionnelle et des étudiants		Axe 17 : Répondre aux besoins en logements des jeunes en insertion professionnelle et des étudiants (notamment par la mise en place d'un partenariat avec l'association DECLIC pour produire des logements dédiés à des jeunes en insertion)
	7) Le logement des personnes défavorisées		Axe 18 : Répondre aux besoins en matière de structures spécialisées (en soutenant notamment le projet d'agrandissement du CHRS de Sorgues) Axe 19 : Favoriser l'accès des personnes défavorisées au logement autonome (notamment via une action de sécurisation des rapports locatifs (Pass-GRL))
	8) Le logement des gens du voyage		Axe 20 : Répondre aux besoins en logements des gens du voyage sédentarisés ou en cours de sédentarisation (notamment via une étude d'identification des besoins)
	9) La coordination des partenaires en faveur de l'habitat des publics spécifiques		Axe 21 : Créer un groupe de travail intercommunal dédié au logement et à l'hébergement des publics spécifiques
10) Observation du secteur de l'habitat, suivi, évaluation et pilotage du PLH	Axe 22 : Mettre en place un observatoire opérationnel d'aide à la décision Axe 23 : Evaluer les actions et les impacts du PLH sur l'évolution du territoire Axe 24 : Suivre et piloter le PLH		

Enjeux

- développer les segments manquants de l'offre et répondre aux besoins émergents des habitants ;
- proposer des produits adaptés aux profils et aux attentes des demandeurs pour fluidifier les parcours résidentiels ;
- garantir un équilibre de mixité sociale en renforçant la part de logements locatifs aidés dans le territoire et en développant des produits en accession sociale à la propriété.

Produire 1 690 logements		95 % des objectifs de production (1600 lgts autorisés entre 2011 et 2016) Une production inférieure de 25 % par rapport aux objectifs du PLH avec intensification entre 2013 et 2015
Encadrer le développement de l'offre neuve afin de proposer une offre adaptée aux besoins de la population (typologie, densités, charte qualité des constructions neuves)		Une production de logements portée par la maison individuelle, mais des surfaces de terrains qui tendent à diminuer.
Produire 406 logements locatifs aidés (365 en neuf et 41 dans l'existant)		Des objectifs de programmation atteints (= 76 LLS/an), mais un déficit de LLS encore important. Des aides proposées par la CCPRO = subventions directes pour les logts en PLAI + garanties d'emprunts
Produire 159 logements en accession aidée à la propriété pour encourager la primo-accession des ménages aux ressources modestes et fluidifier le parcours résidentiel		Objectifs atteint avec les aides (type PAS/PTZ) qui ont largement été mobilisées par les ménages de la CCPRO = 188 PTZ/ PAS financés en primo-accession

Fiche action 2 : Action Foncière

Axe 5 à 9

Enjeux

- généraliser les outils de maîtrise foncière aux échelles communales afin d'intervenir de manière adaptée sur les disponibilités foncières mobilisables à échéance du PLH ;
- donner la possibilité aux communes de lutter contre l'étalement urbain en agissant notamment sur les formes urbaines ;
- permettre un suivi de l'évolution des marchés fonciers et immobiliers pour s'assurer du respect des objectifs du PLH.

Fiche action 2 : Action Foncière

Axe 5 à 9

Mobiliser à travers les PLU, le foncier nécessaire pour respecter les objectifs du PLH		<p>Objectifs portés principalement sur la mobilisation des ER et du DPU : pas de mobilisation des ER logement dans les PLU des communes ; DPU existe mais mobilisé que ponctuellement par les communes : lié à des opportunités</p> <p>Les outils fonciers (réglementaires, fiscaux et d'acquisition) ont été mobilisés mais que ponctuellement, sans véritable coordination</p> <p>Outils fiscaux (majoration de la valeur locative cadastrale, taxe sur les logts vacants) = peu mobilisés.</p>
Assurer un suivi en continu des disponibilités foncières et des programmes de logements		Aucun outil de suivi des disponibilités foncières ou des opérations de production de logements a été mis en place
Privilégier des procédures d'aménagement permettant une maîtrise foncière optimale des opérations d'urbanisme		<p>Historiquement : une production foncière peu encadrée logique de « laisser faire » du marché</p> <p>Développement d'une forme d'urbanisme négocié à la fin des années 2000 (procédures d'aménagement type ZAC, lotissements, négociation avec les opérateurs, encadrement réglementaire avec SMS, OAP dans les PLU).</p>
Evaluer la possibilité d'un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier PACA		1 convention multi-site élaborée mais non signée. Seule 1 convention bilatérale signée à Sorgues (ZAD de la Treille).
Faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PLH		5 PLU en révision en 2016. Une instabilité des documents d'urbanisme qui a rendu difficile la mise en compatibilité avec le PLH.

Enjeux

- lutter contre l'insalubrité, les copropriétés dégradées et l'habitat indigne par la mobilisation des aides publiques en faveur de l'amélioration des logements ;
- mobiliser les outils existants pour favoriser la remise sur le marché de logements vacants ;
- lutter contre la précarité énergétique et favoriser la maîtrise des charges ;
- développer un parc privé à loyers maîtrisés en ayant recours au conventionnement des logements avec l'Anah et aux opérations d'acquisition-amélioration menées par les bailleurs sociaux ;
- favoriser le maintien des personnes à mobilité réduite dans leur logement ;
- réduire la vulnérabilité des biens immobiliers au risque inondations.

Fiche action 3 : Amélioration du Parc privé

Axe 10 à 12

Mener une étude pré-opérationnelle avant mise en œuvre d'un dispositif d'intervention dans le parc privé (OPAH, PIG, MOUS, etc.)

Bilan mitigé : enveloppe financière consommée à 90%, mais objectifs atteints qu'à 45 %. Au niveau qualitatif : OPAH a permis la création de LLS conventionnés, réhabilitation de logts, des réponses à la lutte contre la précarité énergétique.

Traiter les problématiques de vacance et d'indignité avec une action spécifique sur la copropriété dégradée des Griffons à Sorgues

Projet de démolition sur la copropriété dégradée des Griffons à Sorgues (254 logts) : recours devant le TA ; action non mise en œuvre ; mais rachat progressif des logts par la commune pour parvenir à sa démolition.

Remobilisation de la vacance = 20 logts/ an remis sur le marché : évaluation difficile ; mais une vacance qui continue à progresser ; la taxe sur les logts vacants n'a pas été mise en place.

Mobiliser le parc privé pour développer l'offre locative aidée

Conventionnement de logements sociaux à travers l'OPAH (30 logts) et les opérations d'acquisition-amélioration à Sorgues (110 logts) .
+ communication sur l'OPAH et le conventionnement à travers des publipostages.

Enjeux

- promouvoir une programmation urbaine et architecturale de qualité dans la construction neuve et lors des projets de requalification ;
- réduire l'impact environnemental de l'habitat ;
- maintenir et améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle du territoire de la CC PRO.

Fiche action 4 : Qualité de l'habitat

Axe 13 et 14

<p>Favoriser la production de logements neufs économes en énergie et les travaux d'amélioration durable des logements existants</p>	<p>Prime BBC versée aux bailleurs sociaux (1 000 €/ logts ; à destination de tous les logts sociaux financés (depuis le 1er janvier 2013 soit près de 110 000 € versés entre 2011 et 2015 par la CCPRO) + Prime de 500 € versée par la CCPRO dans le cadre de l'OPAH en complément de la prime ASE du FART.</p>
<p>Informier et conseiller les particuliers dans leurs démarches relatives à la réduction de la consommation d'énergie liée à l'habitat (notamment via les points info énergie)</p>	<p>Partenariat engagé avec l'EIE, qui doit être approfondi à travers une convention</p>

Enjeux

- répondre aux besoins en logements des personnes âgées ;
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- anticiper les futurs besoins en termes de structures spécialisées



Fiche action 5 : Habitat Vieillesse et handicap

Axe 15 et 16

Agir en faveur du maintien à domicile des pers. âgées et handicapées		OPAH : aide visant l'adaptation de logements du parc privé (PO). Projet de convention avec Handitoit non concrétisé. Le groupe de travail en charge du suivi des difficultés des communes non mis en place.
Encourager les projets des communes pour répondre aux besoins des personnes dépendantes et handicapées		2 EHPAD construits entre 2015 et 2016 = Bédarrides et Courthézon Agrandissement des structures spécialisées de Caderousse et Sorgues 468 places.



Fiche action 6 : le logement des jeunes en insertion professionnelle

Enjeux

- maintenir une population jeune dans le territoire de la CCPRO en permettant aux décohabitants d'accéder à une solution de logement pérenne ;
- accompagner les parcours résidentiels des jeunes en insertion professionnelle et des étudiants.



Fiche action 6 : Logement des jeunes en insertion professionnelle et des étudiants

Axe 17

Répondre aux besoins en logements des jeunes en insertion professionnelle et des étudiants

Partenariat avec l'association DECLIC (devenue API Provence) et participation à la réalisation de la résidence du Corail à Sorgues

Enjeux

- fluidifier les parcours résidentiels des personnes défavorisées et faciliter l'accès au logement autonome ;
- renforcer l'offre de logements très sociaux dans le territoire ;
- soutenir les projets de renforcement de l'offre en matière de structures d'hébergement.

Répondre aux besoins en matière de structures spécialisées

Plusieurs types de structures d'hébergement pour répondre à des situations d'urgence + ou - fortes

Objectif 1er PLH = 57 places supplémentaires (= répondre aux situations d'urgence)

agrandissement du CHRS de Sorgues + rapprochement avec la structure d'hébergement de l'association « collectif passerelle » non réalisés

Favoriser l'accès des personnes défavorisées au logement autonome (notamment via une action de sécurisation des rapports locatifs)

Pas de partenariat avec l'AIVS faute de demande. Le Pass-GRL n'a pas été soutenu par la CC PRO.

Enjeux

- identifier les besoins en logement des gens du voyage sédentarisés ou en cours de sédentarisation et tenter d'y répondre

Fiche action 8 : le logement des gens du voyage

Axe 20

Répondre aux besoins en logements des gens du voyage sédentarisés ou en cours de sédentarisation (notamment via une étude d'intensification des besoins)

Action abandonnée car attaquée devant le TA

Les obligations quantitatives fixées dans le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage ont été remplies.

Enjeux

- créer et renforcer les partenariats entre la CCPRO et les acteurs agissant en faveur de l'habitat et des publics spécifiques ;
- optimiser l'action publique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes en insertion professionnelle et des étudiants, des personnes défavorisées et des gens du voyage dans le territoire de la CCPRO

Créer un groupe de travail intercommunal dédié au logement et à l'hébergement des publics spécifiques

Participation de la CCPRO au PDALHPD.

Enjeux

- connaître les évolutions du contexte de l'habitat ;
- disposer d'une structure partenariale permettant de réunir les acteurs et d'alimenter en continu la réflexion sur la mise en œuvre du PLH
- Mettre en place un outil d'aide à la décision permettant d'anticiper et d'orienter les actions entreprises dans le cadre du PLH ;
- Mesurer et suivre la réalisation des objectifs du PLH et son impact dans le territoire.

Fiche action 10 : Observation ,suivi, évaluation et pilotage du PLH – Axe 22 à 24

Mettre en place un observatoire opérationnel d'aide à la décision

Evaluer les actions et les impacts du PLH sur l'évolution du territoire

Suivre et piloter le PLH

- Moyens humains et financiers non mis à disposition.

- Action centrale pour le suivi et la mise en œuvre du PLH à développer dans le prochain PLH.

Objectifs atteints	5
Objectifs partiellement atteints (actions engagées)	12
Objectifs non atteints (actions non engagées)	7

Fin
Merci de votre attention